

Questions orales LES FINANCES

LE RECOURS POSSIBLE À LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS

M. Bruce Halliday (Oxford): Étant donné la réponse positive du ministre à ma dernière question, j'aimerais poser ma question supplémentaire au ministre des Finances. Selon l'article 13 de la loi sur l'administration financière, un ministre peut fixer le tarif de n'importe quel service au moyen de règlements, et comme le gouvernement assure de nombreux services aux Canadiens, l'honorable représentant peut-il nous dire s'il envisage de suivre l'exemple du ministre des Postes et d'adopter à l'avenir les dispositions fiscales au moyen de règlements?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): L'opposition fait là une recommandation intéressante, mais je ne pense pas pouvoir l'accepter.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ACHEMINEMENT POSSIBLE DU PÉTROLE DE L'ALASKA PAR PIPE-LINE OU PAR CHEMIN DE FER—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources? Elle touche la menace constante de pollution des eaux au large de la côte sud de la Colombie-Britannique depuis que la société Kitimat a décidé de retirer sa demande de construction d'un pipe-line. Le ministre peut-il nous dire si son ministère a envisagé sérieusement, en se livrant à une étude sur la question, la possibilité de transporter le pétrole de l'Alaska par pipe-line ou par chemin de fer jusqu'au États-Unis? Peut-il nous dire aussi si l'on a tenu compte dans cette étude de la recommandation de la Commission Hall d'utiliser les chenins de fer comme mode de transport dans ces circonstances, ainsi que d'une étude entreprise par l'Université Queen, qui recommande également le chemin de fer, pour tenter de trouver un autre moyen de transporter le pétrole de l'Alaska, en passant par exemple par la Colombie-Britannique ou par les régions voisines, afin d'éviter les dangers que le transport par pétroliers représente pour nos eaux côtières?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Lorsque le gouvernement américain a choisi l'itinéraire de l'Alyeska, cela a écarté, du côté du Canada, la possibilité de transporter le pétrole de la baie Prudhoe à travers notre territoire.

M. Leggatt: Pour que le ministre saisisse mieux le sens de ma question, je voudrais lui signaler qu'une ligne de chemin de fer qui irait jusqu'en Alaska permettrait de relier le réseau ferroviaire du nord de la Colombie-Britannique et de l'Alaska aux réseaux transaméricain et transcanadien, tout en prolongeant le réseau ferroviaire de la Colombie-Britannique vers le Nord.

[M. Blais.]

● (1440)

Je veux savoir si le gouvernement a étudié attentivement cette question, car il sait depuis bien longtemps que le passage de pétroliers au large de nos côtes a toujours présenté un risque de pollution. Je veux savoir si le ministre ou son service ont présenté une proposition positive au gouvernement américain portant soit sur un autre choix de port pétrolier soit sur le transport du pétrole par voie terrestre. Qu'avons-nous proposé aux Américains pour prévenir une inévitable pollution des eaux de la Colombie-Britannique et pour leur permettre de choisir une solution qui soit acceptable pour le Canada?

M. Gillespie: Comme le sait le député, le gouvernement n'est pas en mesure de soumettre aux États-Unis une proposition touchant la construction d'un pipe-line reliant son territoire à l'Alaska en passant par la Colombie-Britannique, si c'est bien de cela qu'il s'agit. Le Parlement a institué l'Office national de l'énergie pour examiner les demandes d'octroi de certificat de commodité et nécessité publiques que peuvent soumettre les compagnies intéressées. Il est clair que c'est à un groupe de sociétés du secteur privé qu'il appartient de prendre l'initiative de présenter une telle demande à l'Office national de l'énergie qui devra ensuite voir s'il est dans l'intérêt national d'octroyer un tel certificat.

* * *

LES POSTES

LES MESURES DE PRÉVENTION DE L'ARRÊT DU SERVICE DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UNE GRÈVE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Postes. Dans les réponses agressives qu'il a données aujourd'hui et qui ne contenaient pas beaucoup de renseignements, le ministre des Postes s'est opposé à la publication d'études sur l'efficacité des Postes; il s'est opposé à une enquête sur les activités de son ministère que l'on confierait à un comité mixte du Parlement et à la création d'une commission royale et il a publiquement attaqué le Syndicat canadien des postiers. Nous savons à quoi il s'oppose, nous savons ce qu'il refuse de faire, mais nous aimerions savoir ce qu'il fait et ce qu'il a l'intention de faire afin que les Canadiens reçoivent leur courrier après le 30 juin et que les services postaux du Canada s'améliorent. Peut-il nous dire ce qu'il fait et peut-il nous garantir qu'un nouveau contrat sera signé le 30 juin ou avant?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, la dernière demande n'est certainement pas sérieuse ou alors le député se montre encore plus naïf qu'on ne le croyait. Je lui signalerais tout simplement que nous faisons notre possible, malgré les questions posées par l'opposition aujourd'hui pour faire ressortir le côté positif du ministère des Postes. Nous essayons de revenir à la table des négociations et d'y inviter le Syndicat canadien des postiers afin que nous puissions signer la convention collective avant le 30 juin. A en